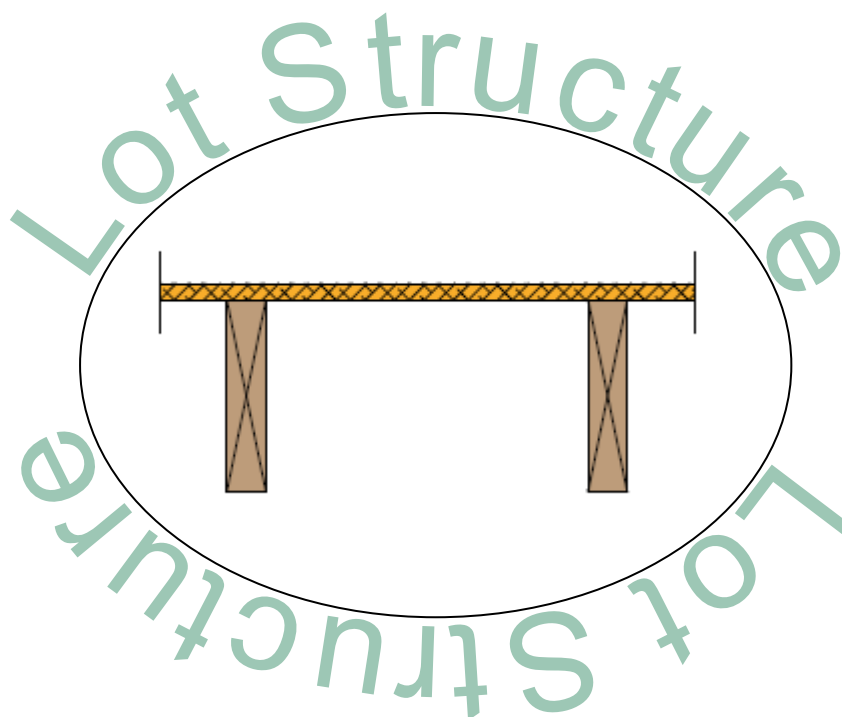


A AIDE A LA REDACTION D'UN CCTP: Prescriptions particulières

TOITURES-TERRASSES INACCESSIBLES Allotissement S



14/02/2022

IP REAMBULE

Ce document est une aide à la rédaction d'un CCTP et ne doit en aucun cas être considéré comme un modèle de CCTP.

a. Recommandations professionnelles

Les solutions proposées dans le Catalogue Bois Construction sont conformes aux recommandations professionnelles "Isolation thermique des sous-faces des toitures chaudes à élément porteur en bois" ([lien](#)) et au et NF DTU 43.4.

b. Frontières avec d'autres documents de référence

Le présent document se limite à la description des éléments suivants :

- Solivage conforme au NF DTU 31.1.
- Panneaux conformes NF DTU 43.4
- Protection provisoire en phase chantier

La description des ouvrages d'étanchéité (isolation support d'étanchéité, étanchéité, protection de l'étanchéité...), et de plâtrerie (complément d'isolant intérieur, parement intérieur...) n'est pas traitée dans le présent document. Ils devront néanmoins être conformes aux NF DTU correspondants.

ÉLÉMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Le cadre normatif des différents éléments est rappelé dans le Cahier des Prescriptions Communes.

Solivage :

- Solivage conforme au CGM des DTU 31.1 qui renvoie notamment aux normes de référence.
- Mise en œuvre conforme selon CCT du NF DTU 31.1.
- Pente de la toiture
- Principales caractéristiques et descriptions à mentionner
 - o Classe de résistance mécanique
 - o Humidité des bois lors de la mise en œuvre
 - o Durabilité (compatibilité avec classe d'emploi 2, résistance aux insectes à larves xylophages et termites)
 - o Dimensionnement des différents éléments de la charpente
 - o Types d'assemblages et durabilité du métal
 - o Largeur des solives
- Entretoises éventuelles afin d'assurer le couturage en périphérie des panneaux si le plancher haut doit former un diaphragme.
- Réalisation de chevêtres éventuels
- Entraxe des solives

Exemple de rédaction :

- Les bois de solivage doivent être conformes au CGM du NF DTU 31.1 ainsi qu'à la norme NF EN 14 081-1 pour le bois massif.
- La mise en œuvre doit être conforme au CCT du NF DTU 31.1.
- Le solivage est mis en œuvre en générant une pente de 3% pour la toiture.
- Il est en bois massifs résineux de classement mécanique minimal C24.
- L'humidité cible des bois lors de leur mise en œuvre est de 15% et doit être au maximum de 18%.
- Ils sont compatibles avec la classe d'emploi 2 et doit être résistant aux insectes à larves xylophages.
- Les éléments de la charpente (solivages, poutres, éléments de stabilités...) ainsi que, les organes d'assemblages sont à dimensionner selon les Eurocodes.
- Tous les éléments d'assemblages en métal ont, sur le plan de la durabilité, une compatibilité avec la classe de service 2 selon NF EN 1995-1-1.
- La largeur minimale des solives est de 60mm.
- Mise en œuvre d'entretoises à chaque jonction de panneaux pour assurer le couturage périphérique des panneaux de contreventement.

Rappel des largeurs minimales de repose (mm) des éléments porteurs :

Nature de l'élément porteur		Appuis intermédiaires	Appuis d'extrémité
Bois massif		36	25
Contreplaqué Lamibois	Pose sur 3 appuis	55	25
Panneaux de particules OSB	Pose sur 3 appuis	60	25

Panneaux supports d'étanchéité :

- Panneaux conformes au CGM du NF DTU 43.4.
- Mise en œuvre conforme au CCT du NF DTU 43.4.
- Pente de la toiture
- Principales caractéristiques et descriptions à mentionner
 - o Type de panneau support d'étanchéité
 - o Epaisseur du panneau
 - o Durabilité
 - o Panneaux jouant le rôle de diaphragme (couturage)
- Costières éventuelles en contreplaqué ou lamibois

Exemple de rédaction :

- Les panneaux supports d'étanchéité sont de type OSB 3 de 18mm d'épaisseur.
- Ils doivent être conforme au CGM du NF DTU 43.4.
- La mise en œuvre des panneaux doit être conforme au CCT du NF DTU 43.4.
- Les panneaux sont mis en œuvre en générant une pente minimale de 3% pour la toiture.
- Ils sont compatibles avec la classe d'emploi 2 et doivent être résistantes aux insectes à larves xylophages.
- Les panneaux assurent le rôle de contreventement. Leur mise en œuvre doit être conforme au NF DTU 31.1. Ils sont couturés en leur périphérie (fixation par pointe tous les 150 mm max sur les appuis périphériques et 300 mm en partie courante).

Protection provisoire en phase chantier :

- Protection provisoire aux intempéries conformes aux recommandations professionnelles "Isolation thermique des sous-faces des toitures chaudes à élément porteur en bois"
- Mise en œuvre et fixation de la protection.

Exemple de rédaction :

- La protection provisoire par bâchage doit être conforme aux recommandations professionnelles "Isolation thermique des sous-faces des toitures chaudes à élément porteur en bois"
- Elle est réalisée avec un film de type polyéthylène d'épaisseur minimale 200 microns et est maintenue avec des lattes de bois et des clous.



INTERFACES SPECIFIQUES

Il est conseillé de transmettre au titulaire du lot Charpente **les réservations nécessaires pour les traversées de conduits et fourreaux ainsi que les supports particuliers** (crochets de sécurité, support de panneau photovoltaïque,...).

a. Limites de prestations et préconisations :

La description des ouvrages d'étanchéité (isolation support d'étanchéité, étanchéité, protection de l'étanchéité...), et de plâtrerie (complément d'isolant intérieur, parement intérieur...) n'est pas traitée dans le présent document. Ils devront néanmoins être conformes aux NF DTU correspondants.

Il appartient à la maîtrise d'ouvrage de retenir un allotissement en fonction des particularités de chaque chantier.

Limite de prestations

- **Lot « Etanchéité » :**

Revêtement d'étanchéité, isolant support d'étanchéité et pare-vapeur :

- conformes au NFDTU 43.4 ou à l'Avis Technique suivant la nature du complexe.
- La fourniture et la mise en œuvre du complexe d'étanchéité y compris relevé d'étanchéité et accessoires (entrée d'eau pluviales...), de l'isolant support d'étanchéité et du pare-vapeur sont à prévoir au **lot « Etanchéité »**.

- **Lot « Plâtrerie » :**

- Ossature métallique support de plaques de plâtre et plaques de plâtre conforme au NF DTU 25.41
- Isolation complémentaire intérieure conforme aux recommandations professionnelles : "Isolation thermique des sous-faces des toitures chaudes à élément porteur en bois" - **Respect de la règle des 2/3-1/3.**